

CABINET

LE DIRECTEUR DE CABINET

Abidjan, le 29 OCT 2024

002246

N°/MEMFMA/DGFP/DFRC

COMMUNIQUE

L'Organisation des Nations Unies (ONU) lance un appel à candidature pour le poste d'**Experts dans le domaine judiciaire** pour leur inscription sur la liste de réserve à la Cour Pénale Spéciale de la République Centrafricaine (CPS), pour les profils de magistrats internationaux suivants :

- Procureur Spécial ;
- Substitut du Procureur Spécial ;
- Juge d'Instruction ;
- Juge de la Chambre d'Accusation Spéciale ;
- Juge de la Chambre d'Assises ;
- Juge de la Chambre d'Appel ;
- Greffier en chef adjoint.

Le Secrétariat de l'ONU invite les Etats membres à travers la Direction de la Formation Continue, des Stages et des Bourses du Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur (DFCSB) à proposer des candidats.

Les critères de sélection et les conditions à remplir sont en annexe de la présente.

Les fonctionnaires désireux de faire acte de candidature, sont invités à soumettre leur dossier de candidatures à Monsieur Mark Devereux, point focal pour la CPS, à l'adresse électronique suivante : dpo-jcs@un.org, téléphone : +1 917 367 2083.

Pièce jointe :
appel à candidature



Nasséré KABA

RÉFÉRENCE: DPO/PROLS/2024/01721

Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments aux Missions permanentes des États Membres auprès des Nations Unies et à l'honneur de se référer au mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) en vertu de la résolution 2709 (2023) du Conseil de Sécurité, notamment à son mandat de fournir une assistance technique aux autorités centrafricaines en association avec les autres partenaires internationaux, pour l'opérationnalisation et le fonctionnement de la Cour pénale spéciale de la République centrafricaine (CPS). Le Secrétariat a, par ailleurs, l'honneur de se référer à la Loi organique No. 15.003 de la République centrafricaine portant création, organisation et fonctionnement de la Cour pénale spéciale (Loi relative à la CPS).

Afin d'assurer la continuité des opérations de la CPS, et conformément à la procédure de sélection des membres internationaux de la CPS (Procédure de sélection), il est nécessaire de renforcer la liste de réserve de magistrat(e)s internationaux présélectionné(e)s. Les magistrat(e)s inscrit(e)s sur la liste de réserve sont considéré(e)s pour occuper les postes internationaux au sein de la CPS qui pourraient devenir vacants à l'avenir. Par conséquent, le Secrétariat des Nations Unies invite les États membres à désigner un ou plusieurs candidat(e)s à inscrire sur la liste de réserve pour les profils de magistrat(e)s internationaux suivants :

- Procureur spécial
- Substitut du Procureur spécial
- Juge d'instruction
- Juge de la Chambre d'accusation spéciale
- Juge de la Chambre d'assises
- Juge de la Chambre d'appel
- Greffier adjoint international

Les États membres peuvent désigner le/la même candidat(e) pour plus d'un des profils ci-dessus si il/elle répond aux exigences minimales de chacun des termes de référence respectifs. Les États membres n'ont pas besoin de désigner à nouveau les candidat(e)s qu'ils ont désigné(e)s lors de précédentes séries de recrutement pour l'un de ces postes.

Le Comité de sélection à Bangui sélectionnera les candidat(e)s pour la liste de réserve à travers un processus de sélection transparent. Les États membres seront ensuite informés si l'un(e) de leurs candidat(e)s a été placé(e) sur la liste de réserve. Si un poste devient vacant à l'avenir, le Comité de sélection consultera en premier lieu la liste de réserve afin de pourvoir le poste vacant selon la procédure de sélection établie en vertu de l'article 24 de la Loi relative à la CPS. Les membres internationaux seront détachés directement auprès de la CPS et ne seront pas considérés comme membres du personnel des Nations Unies.

Les candidat(e)s doivent justifier d'une expérience considérable au sein d'une juridiction nationale du système de droit romano-germanique ou dans un tribunal pénal international (ou de nature hybride), et en matière d'enquête, de poursuite ou de jugement de crimes internationaux ou de crimes complexes. Ils/elles doivent maîtriser la langue française, aussi bien à l'oral qu'à l'écrit. Les qualifications requises pour ces fonctions ainsi que les conditions d'emploi y afférentes sont précisées dans les Annexes suivantes :

- (i) Les termes de référence, pour chaque poste tels qu'approuvés par les autorités de la République centrafricaine ;
- (ii) La Procédure de sélection ; et
- (iii) Un projet d'accord de coopération développé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui sera présenté aux États mettant à disposition des magistrats pour servir au sein de la CPS, y compris la liste des avantages pour les membres internationaux de la CPS.

Le Secrétariat vous serait reconnaissant de bien vouloir lui faire parvenir les dossiers des candidat(e)s que votre Gouvernement souhaite recommander dans un délai de 60 jours suivant la date de la présente note. Le Secrétariat acceptera toutefois des nominations au fur et à mesure passé ce délai. Les dossiers de candidature doivent comprendre :

- un *curriculum vitae* en langue française précisant les coordonnées, la formation, l'expérience professionnelle, les compétences professionnelles et linguistiques, ainsi que les noms et les coordonnées de trois références professionnelles ;
- une lettre de motivation rédigée par le/la candidate en langue française exposant son expérience en matière de crimes internationaux ou complexes, droit international pénal et/ou de violations du droit international humanitaire et/ou des droits de l'homme ;
- un extrait de casier judiciaire ou toute pièce officielle attestant de l'absence d'antécédents judiciaires.

Les candidatures et toutes les questions relatives à la constitution et à l'envoi des dossiers, ainsi qu'aux termes de référence des postes et aux conditions de détachement auprès de la CPS, peuvent être adressées à Monsieur Mark Devereux, point focal pour la CPS (courriel : dpo-jcs@un.org, téléphone : +1 917 367 2083; +1 646-684-0231).

Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies saisit cette occasion pour renouveler aux Missions permanentes des États membres auprès des Nations Unies l'assurance de sa très haute considération.



Le 18 juillet 2024